

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020

Etaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Franck JOANDET, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Isabelle FORET-POUGNET, M. Patrice VIVANT, M. Aurélien DESBATS, Mme Fabienne CABRERA, Mme Cathy CAMI, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sandra JENSEN, M. Eric BENAYOUN, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER, M. Thierry BEER DEMANDER, Mme Françoise MATHA-STEPANI, M. Bruno PALUTEAU, Mme Nathalie LE GUEN.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Amélie COHEN LANGLAIS à Mme Sandra JENSEN
M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE à Mme Isabelle FORET-POUGNET
M. Cédric DUBOST à M. Franck JOANDET
Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI
M. Guérolé JAN à Mme Fabienne FEDOU
Mme Christelle LAHAYE à M. Benoît D'ANCONA
Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE à Mme Fabienne CABRERA
M. Kewar CHEBANT à M. Pascal LABADIE
Mme Hilel BATIKHY à M. Marc CHAUVET
Mme Claude VEYSSIERE à Mme Cathy CAMI
Mme Christelle BAUDRAIS à Mme Christine TEXIER

Absente : Mme Isabelle BOUDINEAU

Secrétaire de la séance : Nadia BENJELLOUN-MACALLI

1. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT – 32 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

2. BORDEAUX METROPOLE - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LE PROJET « MUSEE DE LA CREATION FRANCHE » DE BEGLES

Monsieur le Maire ou son représentant, est autorisé à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage qui a pour objet de conférer la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération « musée de la création franche » à Bordeaux Métropole.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

3. DENOMINATION DE PLACE

Le Conseil ayant donné son accord, la place située dans le quartier des Terres Neuves est dénommée « l'Esplanade des Terres Neuves ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CONVENTION BIENNALE 2020-2021 DE LA VILLE AVEC L'ASSOCIATION SAGE RELATIVE AU SERVICE SOCIAL D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL DE GESTION D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

La convention biennale d'objectifs et de partenariat 2020-2021 relative à la mise en œuvre du Service Social d'Intérêt Economique Général (SSIEG) est approuvée et elle sera signée par la Ville avec les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et pièces relatifs à ce dossier, notamment les avenants définissant le niveau de la compensation d'obligation de service public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CESSION DE LA MORUE NOIRE A AQUITANIS – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Le Conseil autorise l'allongement de la durée de la condition résolutoire dont l'échéance initialement prévue au 31 août 2020 est reportée 31 mai 2021 pour la cession du site de la Morue Noire et la signature de tous les actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

6. CONVENTION CONSTITUTIVE D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES DEDIE A L'ACHAT D'ETUDES ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION/REHABILITATION DE BATIMENTS PUBLICS

Le Conseil approuve les termes de la convention de groupement de commandes dédié à l'achat d'études et d'assistance technique pour la construction/réhabilitation de bâtiments publics et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bordeaux, les villes de Bruges, du Taillan-Médoc, d'Ambarès et Lagrave et de Bègles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SACPA POUR LA CAPTURE ET LA PRISE EN CHARGE DES CARNIVORES DOMESTIQUES ERRANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

En l'absence de fourrière municipale, il convient de solliciter les services d'un prestataire extérieur en vue de capturer les animaux errants et les transporter jusqu'à la frontière légale (par convention la SPA de Mérignac). Une convention sera passée avec la SACPA et la Ville, pour la capture et la prise en charge des carnivores domestiques errant sur la voie publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. CONVENTION DE DETECTION D'ANOMALIES SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – ENEDIS

Une convention de détection d'anomalies sur le réseau d'éclairage public avec ENEDIS sera signée par Monsieur le Maire dans l'intérêt de la commune de participer à cette expérimentation gratuite et qui contribue à la Maîtrise Energétique de la Ville,

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

9. ADHESION DE LA VILLE DE BEGLES A UN GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ACQUISITION DE LIVRES SCOLAIRES

Afin d'adhérer au groupement de commande entre la Ville de Bordeaux, les communes de Bruges, Mérignac, Floirac et Ambarès et Lagrave, Artigues-près-Bordeaux et Pessac, dont l'objet est l'acquisition de livres scolaires et dont la Ville de Bordeaux est le coordonnateur du groupement, Monsieur le Maire ou son représentant pourra signer la convention de groupement, ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre notamment les avenants à la convention constitutive du groupement en cas de nouvelle adhésion ou de retrait.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. REMBOURSEMENT CONCESSION FUNERAIRE

Le Conseil accorde le remboursement d'un montant de 600 €, à Monsieur Henri RADET, correspondant au montant de la redevance pour une concession caveau de dix ans dont il s'est acquitté le 10 décembre 2019 et pour laquelle il s'est rétracté le 20 décembre. Il sera procédé à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION

11. TARIF DE LOYER APPLIQUE A RESTÔ&CIE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ESPACE DE RESTAURATION ET ANIMATION CULTURELLE DE L'EQUIPEMENT CHAPITÔ

Il y a lieu de fixer un tarif de redevance au regard de l'activité économique du quartier des Terres Neuves et de la spécificité de l'autorisation d'occupation du domaine public qui sera délivrée pour l'exploitation de l'espace restauration au sein de l'équipement culturel ChapitÔ.

Aussi le Conseil approuve :

- Le tarif de 800 € au titre de la redevance domaniale fixe mensuelle, applicable à la date de signature de la convention
- L'actualisation de cette part fixe chaque année à la date anniversaire de la signature de la convention AOT, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, base 104,39
- La part variable de la redevance domaniale annuelle ainsi définie :
 - ✓ 0 % du chiffre d'affaires HT les deux premières années d'activité à compter de la date de signature de la présente convention
 - ✓ 2.5 % du chiffre d'affaires annuel HT la 3^{ème} année
 - ✓ 5% du chiffre d'affaires annuel HT à partir de la 4^{ème} année

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION

12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Afin de répondre aux besoins du service public pour d'assurer l'accueil du public du Centre Social et Culturel de l'Estey et le nettoyage des berges de la piscine municipale, il est décidé de modifier ce tableau des emplois en créant :

- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

13. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AUX INSTANCES STATUTAIRES

14. DESIGNATION DE MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

15. DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA VILLE À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

16. DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA VILLE AU COLLEGE M. BERTHELOT

17. DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY –

Suite à la démission de Mme Isabelle TEURLAY-NICOT, Conseillère Municipale, il est décidé de la remplacer dans différentes commissions et instances comme suit :

- Comité Technique et de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C :
 - Madame Edwige LUCBERNET, représentante titulaire
 - Madame Amélie COHEN-LANGLAIS, représentante suppléante
- Commission « SPORT – CULTURE » : M. Guénolé JAN, membre
- Commission « DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN – VIE CITOYENNE – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE » : M. Guénolé JAN, membre

- Commission d'Appel d'Offres : M. Cédric DUBOST, membre suppléant
- Collège Marcellin BERTHELOT : Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE, déléguée suppléante
- Conseil d'Administration du Centre Social et Culturel « L'Estey », M. Franck JOANDET, administrateur

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS